



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service eau et biodiversité

**Consultation du public relative au projet
d'arrêté réglementant la pêche de loisir en eau
douce dans le département du Finistère pour
l'année 2022**

Affaire suivie par :
Karine GUENNO
Tél : 02 98 76 59 38
karine.guenno@finistere.gouv.fr

Synthèse des observations du public

Contexte et objectifs du projet de décision :

Le projet de décision a pour objet de réglementer l'exercice de la pêche en eau douce dans le département du Finistère pour l'année 2022.

Dates et lieux de consultation :

Conformément à l'article L123-19-1 du code de l'environnement, le projet de réglementation accompagné d'une note de présentation a été rendu accessible au public pendant une durée minimale de vingt et un jours francs du 25 novembre au 16 décembre 2021 inclus directement en ligne sur le site internet des services de l'Etat du Finistère.

Le public pouvait faire valoir ses observations après avoir précisé le sujet auquel elles se rattachent directement en ligne à l'adresse suivante : pref-consultation@finistere.gouv.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Direction départementale des territoires et de la mer - Service eau et biodiversité -2, boulevard du Finistère – 29325 Quimper cedex.

Synthèse des observations émises par le public

Le projet d'arrêté n'a fait l'objet d'aucune observation.

Observations émises par le public dont il a été tenu compte

Sans objet